



Le B.A.F.A. des Compagnons

La session de formation générale avec CJH, c'est l'assurance d'avoir un stage pratique rémunéré indispensable à la poursuite de la formation.



*Pour
les jeunes,
de 17 ans et
plus*

LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX

Association Nationale d'Éducation populaire
agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Agrément départemental J. et S. n° 78359 - Agrément de Tourisme (AG.078.95.0005)
26, rue Jean Jaurès - B.P. 60882 78108 Saint-Germain-en-Laye Cedex
Tél. : 01.39.73.41.41 Fax : 01.39.73.40.46
Email : cjh@compagnons.asso.fr Site internet : www.compagnons.asso.fr



L'habilitation à dispenser la formation théorique des animateurs des séjours de vacances et d'Accueil de loisirs a été délivrée aux Compagnons des Jours Heureux par le Ministère de l'Éducation Nationale

CALENDRIER 2019 / 2020 DE NOS FORMATIONS

Nos **stages de Base et d'Approfondissement** ont lieu à la MFR de GRANGES COLOMBES à RAMBOUILLET- 5 Rue de la Grange Colombe, 78120 Rambouillet. TOUS nos stages se déroulent en formule «**Internat**».



La maison de sommeil, est construite sur des critères écologiques stricts. Elle est composée de **chambres de 4 lits avec sanitaires complets**.

Le manoir comprend une vaste salle à manger lumineuse, 4 salles d'activités et une grande salle polyvalente de 200 m². Un grand parc ombragé et des terrains de sports complètent notre lieu d'accueil

Formation
générale
BAFA
Base

TARIF :
798 €

Formation
Approfondisse-
ment
BAFA

TARIF :
585 €

Les CJH s'assurent que chaque jeune bénéficie d'un stage pratique rémunéré après la formation générale.

Le Transport Aller&Retour (autocar ou train) depuis Paris, jusqu'au lieu de stage, est **COMPRIS** dans le forfait.

| | 2020 | 2021 | |
|---|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DES SESSIONS | Vacances d'AUTOMNE | Vacances d'Hiver | Vacances de PRINTEMPS |
| Formation générale | Du 17/10/2020 au 25/10/2020 | Du 13/02/2021 au 21/02/2021 | Du 17/04/2021 au 25/04/2021 |
| | Du 24/10/2020 au 01/11/2020 | Du 20/02/2021 au 28/02/2021 | Du 24/04/2021 au 02/05/2021 |
| Session d'approfondissement Thème : GRANDES ANIMATIONS | Du 24/10/2020 au 31/10/2020 | Du 20/02/2021 au 27/02/2021 | Du 24/04/2021 au 01/05/2021 |

Pour entamer une formation BAFA ou BAFD, vous devez impérativement vous inscrire sur le site : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et créer votre espace personnel.

Il vous sera attribué un numéro d'inscription DDCS (direction départementale de la cohésion sociale), qui sera reporté sur votre dossier d'inscription.

Dans cet espace, vous pourrez gérer le déroulement de votre cursus :

- **Accéder** aux informations utiles (dates, démarches, organismes, alertes personnalisées...),
- **Consulter et paramétrer votre dossier**,
- **Télécharger** votre livret de formation, vos certificats de stages et de sessions,
- **Transférer** les documents.

LE B.A.F.A.

Qu'est-ce que le B.A.F.A. ?

C'est le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**, diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en Accueils Collectifs à Caractères Educatifs pour Mineurs. C'est un engagement volontaire, citoyen et social important qui permet d'exercer ses premières responsabilités d'adulte auprès des jeunes dans le cadre d'une mission éducative.

Le Cursus B.A.F.A. s'étend sur une durée réglementaire maximum de 30 mois à compter du 1er jour du stage de base et il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre le PREMIER et le SECOND stage.

Etape 1 : (8 jours hors transport)

Le Stage de Formation Générale (appelé aussi couramment « stage de base » ou « stage théorique ») est d'une durée de 8 jours pleins. Il est dispensé par un Organisme de Formation HABILITÉ par le Ministère de l'Éducation Nationale. Le candidat doit avoir 17 ans révolus au premier jour de stage. À l'issue du stage, le candidat peut obtenir l'une de ces deux mentions (accompagnée de conseils pour la suite du cursus) : « SATISFAISANT » ou « NON SATISFAISANT ».

Etape 2 : (14 jours)

Le Stage Pratique : Il doit avoir lieu en situation d'ANIMATEUR dans un accueil de Loisirs ou un Séjour de Vacances en France. Il aura une durée de 14 jours en UNE ou DEUX sessions (d'une durée minimum de 4 jours) s'il s'agit d'un Séjour de Vacances ou 14 journées s'il s'agit d'un Accueil de Loisirs, Accueil de Jeunes ou Accueil de Scoutisme déclaré.

Remarques :

- **Le candidat ne peut pas effectuer de stage pratique** s'il n'a pas obtenu de mention satisfaisante au terme de la formation générale.

- **Le candidat ne doit ni être frappé** par une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou à deux mois au moins

d'emprisonnement sans sursis pour des délits inscrits à l'article L.133-6 du code de l'action sociale et des familles, ni faire l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès de mineurs en application de l'article L.227-10 du même code.

- **Une journée effective** comprend au moins 6 heures et une demi-journée 3 heures consécutives.

- **Le stage pratique effectué** sur un accueil de loisirs périscolaire ne peut être pris en compte dans votre cursus que dans la limite de 6 jours. Si il est fait en demi-journée, elle sera pris en que si elle comprend au minimum 3 heures (pas nécessairement consécutives dans ce cas).

Le responsable du stage pratique (le directeur du Séjour ou de l'Accueil) attribuera, à l'issue du stage, l'une des deux mentions « SATISFAISANT » ou « NON SATISFAISANT » accompagnée de conseils pour la suite de la formation.

Etape 3 : (6 jours hors transport)

Le Stage d'Approfondissement (appelé aussi « stage de perfectionnement ») sera d'une durée de 6 jours complets. C'est le troisième et dernier, dispensé - comme le premier - par un organisme habilité à la formation. C'est un stage théorique au cours duquel les candidats font le point sur leur(s) expérience(s) pratique(s) et acquièrent des techniques d'animation complémentaires. À l'issue du stage, le candidat obtient l'une des deux mentions indiquées ci-dessus.

Notre organisme organise une thématique pour l'approfondissement :

“Grandes Animations” - Elle s'adresse aux futurs animateurs souhaitant se spécialiser dans l'organisation de grands jeux, veillées et grandes animations thématiques.

A savoir : Il vous est possible de choisir un autre organisme de formation pour réaliser une thématique en lien avec vos attentes, vos souhaits et ambitions...

NOS FORMATIONS Bafa :

Conditions d'inscription et documents à joindre au bulletin d'inscription :

1/ FORMATION GÉNÉRALE :

- * Avoir **17 ans révolus** au premier jour de la session (aucune dérogation n'est possible),
- * Joindre votre **numéro d'identifiant** DDCCS lors de votre inscription sur le site : www.bafa-bafd.gouv.fr,
- * **1 photo d'identité** (avec votre nom au dos),
- * **Un Acompte de 30 %**.

À réception, un dossier complet vous sera adressé.

2/ APPROFONDISSEMENT :

- * **Pas de condition d'âge**.
- * Avoir suivi une session de **formation générale ET un stage pratique** de 14 jours,
- * Joindre votre **numéro d'identifiant** DDCCS obtenu lors de votre inscription à la formation générale sur le site : www.bafa-bafd.gouv.fr,

- * **1 photo d'identité** (avec votre nom au dos),
- * **Un Acompte de 30 %**.

Photocopies à joindre au présent dossier d'inscription :

- certificat de stage de base (formation générale),
- certificat(s) de stage(s) pratique(s) validé(s) par la Direction Départementale de la Cohésion sociale du lieu du stage.

À réception, un dossier complet vous sera adressé.



Informations relatives à l'inscription :

1/ MONTANT DE PARTICIPATION : Il est indiqué sur le descriptif de la session et doit être réglé, dans sa totalité, 15 jours avant le départ. Aucune convocation de départ ne sera envoyée si la totalité n'a pas été versée.

2/ AIDES FINANCIÈRES : Des organismes sociaux peuvent accorder des aides ou accorder un remboursement partiel des frais, tels que :

- **La Caisse Nationale des Allocations Familiales** (CNAF) accorde une aide, versée par chacune des Caisses d'Allocations Familiales, aux stagiaires inscrits en phase Bafa approfondissement, sans condition de ressources ni d'âge, y compris pour les non allocataires.

- **La Caisse d'Allocations Familiales.** Chaque département fixe ses propres règles. Parfois, il existe des conditions d'âge ou de revenus.

- **Le ministère de l'Éducation Nationale** peut accorder une aide uniquement pour le Bafd, qui sera déduite du prix de la formation.

- **Le conseil général.** Chaque département fixe ses propres règles. Parfois, il existe des conditions d'âge ou de revenus.

- Renseignez-vous également auprès de : **la mairie, des comités d'entreprise, d'organismes d'Accueil Collectif de Mineurs, d'associations caritatives**

Pour plus d'informations, nous sommes là pour vous renseigner, vous aider et vous guider :

Tel : 01 39 73 41 41 - Email : cjh@compagnons.asso.fr

[Http://www.compagnons.asso.fr](http://www.compagnons.asso.fr)

3/ CONVOCATIONS :

Une convocation vous donnant lieu, dates et heures de départ/retour, vous sera envoyée deux semaines avant le départ **si votre dossier est complet et le montant de participation intégralement versé.**

4/ DÉSISTEMENT (retenue) :

30 jours et plus avant le début de la session : 61 €.

15 jours avant le début de la session : 122 €.

7 jours et moins, avant le début de la session : 100 %

5/ ANNULATION D'UNE SESSION : Les C.J.H. se réservent le droit d'annuler une session si les conditions d'effectifs, d'hébergement ou d'encadrement ne leur permettent pas d'assurer une formation de qualité. Des propositions de reports seront alors faites aux candidats(es).

6/ DURÉE ET ISSUE DU STAGE : Aucun candidat ne saurait se prévaloir d'un droit à un quelconque remboursement ou indemnité s'il ne s'est pas présenté au départ, s'il quitte la session en cours quelle qu'en soit la raison ou s'il n'a pas obtenu une mention « satisfaisant ».

7/ MALADIE - ACCIDENT : Maladie : les frais occasionnés sont à la charge du stagiaire. Accident : notre assurance n'intervient qu'en complément des remboursements des organismes sociaux. Nous n'intervenons pas dans les démarches à accomplir.

Les Compagnons - Le Projet Éducatif

L'Association « LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX » a vu le jour en 1969 à l'initiative d'une équipe de pédagogues dynamiques et investis, réunis autour de valeurs communes : laïcité, démocratie, partage, liberté et justice sociale. Le but de l'association a toujours été d'offrir au plus grand nombre d'enfants, sans distinction d'origine ou de milieu, des vacances saines et équilibrées qui soient un réel tremplin à leur plein épanouissement. L'Association agit dans un cadre légal. Elle est reconnue Association Nationale d'Education Populaire depuis le 21 mars 2000. Elle a obtenu la certification NF en ISO 9001 délivrée par le bureau VERITAS.

Dans ce cadre, en complément de leur vocation première qui fut et demeure l'organisation de séjours de vacances, les Compagnons conduisent des formations qui ont pour but :

> **D'œuvrer contre le repli communautaire**, notre organisme s'applique à lutter de toutes les formes d'exclusion prône l'ouverture, l'égalité face à la formation et à l'accès à l'éducation. Lutter contre le repli sur soi permet de lutter contre l'indifférence, la méfiance et les oppressions. De plus, cela permet de se confronter, d'échanger et de débattre, catalyseur de l'évolution de la pensée et de la société.

> **De valoriser l'individu en tant que personne acteur de sa formation détenteur de valeurs et de conviction.** Les rencontres font progresser, avancer et évoluer. Nous ne sommes pas dans un schéma simple de transmission de savoir à voix unique. Il s'agit de transmission multilatérale et transversale.

> **De baser la formation sur le principe que chacun apprend de l'autre, participant à la formation de l'autre : en cela la méthodologie.** La mise en place dans les formations se doit de répondre à cette valeur.

> **De baser sur le volontariat qui doit être la base de l'engagement.** On parle ici d'engagement dans une formation, dans une volonté de progression et d'évolution, d'engagement vis à vis de conviction à acquérir, construire et développer. Pour échanger, il faut accepter le dialogue, pour acquérir des compétences nouvelles, il faut accepter d'ouvrir son esprit, pour s'investir il faut être volontaire. Le volontariat aidera à forger l'engagement citoyen et l'ouverture à la progression. Il permettra en outre à s'insérer dans la société, d'accepter les responsabilités et la prise de risque pour une gestion démocratique réelle.

Les fonctions de l'Animateur (trice) :

- Considérer l'enfant comme une personne, veiller à être à son écoute.
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants.
- Donner aux enfants la possibilité de prendre des responsabilités dans un cadre bien défini. Les accompagner dans l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, dans le développement de leur vie personnelle. Partager avec eux les moments de vie collective et d'activité dans le respect de soi, des autres et de l'environnement.
- Agir en membre de l'équipe d'encadrement du séjour : personnel de direction, d'animation, de service. La Formation devra se référer à tous les éléments définis dans la fonction de l'animateur.

Les Contenus :

- La mission des Accueils Collectifs de Mineurs, espaces d'éducation complémentaires entre la famille et l'école. Ils favorisent dans un cadre sécurisant, l'expérimentation, encourage les prises d'initiatives et le développement de l'autonomie en rendant les jeunes accueillis acteurs de leurs vacances... et acteur de leur vie en tant que citoyen de demain.
- Transmettre les valeurs communes aux accueils collectifs de mineurs, véritable reflet des valeurs et des principes de la République : respect, tolérance, solidarité, vie en collectivité, laïcité....
- Mener des activités en séjour de vacances doit être l'axe de cette formation. Acquisition de compétences techniques sur les activités et la sécurité de l'enfant, sur le développement et les besoins de l'enfant. Les activités liées à l'environnement
- La vie quotidienne, règles de vie collective à élaborer et à respecter afin de développer la citoyenneté. Les rythmes de vie, l'hygiène, les relations avec les familles, la vie matérielle. D'encourager « l'apprentissage de l'autonomie ».
- La connaissance de l'enfant. Les droits de l'enfant.
- Les différents types de séjours. Les organisateurs : associations, C.E., services sociaux.
- La législation : le cadre légal, réglementation des séjours de vacances. La responsabilité collective ou individuelle. La sécurité physique



- morale des jeunes.
- Les phénomènes sociaux : inégalité sociale ou culturelle, la discrimination, le racisme, l'exclusion. Les risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles.
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la Laïcité
- L'accueil de jeunes handicapés.

- Le stage d'approfondissement : bilan de la formation. Analyse des deux premiers stages (théorique et pratique). Approfondissement des savoirs et des savoir-faire : activités ludiques, sportives, créatives, d'expression ; activités en liaison avec le milieu, adaptation aux tranches d'âge.

La Formation des Compagnons :

Les Compagnons veillent particulièrement à la qualité des formations qu'ils assurent, notamment au travers des compétences de leurs formateurs. Nos formateurs sont des professionnels laïques évoluant dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse. Ce sont des hommes et femmes de terrain qui doivent avoir des expériences reconnues sur toutes les tranches d'âge, qui encadrent au moins deux séjours de vacances par an (l'un en hiver, l'autre en été) et qui connaissent les différents types de structures de vacances enfants : avec et sans hébergement, itinérant en France ou à l'étranger, en séjour fixe, campagne, mer ou montagne. Les équipes de formateurs sont constituées sur une complémentarité des expériences et des connaissances dans le domaine de l'animation (chants, danses, jeux, expression, sports, spectacles...). Ils doivent avoir montré leurs facultés d'adaptation au travail en équipe, leur sens des responsabilités, leur citoyenneté et leur « éco-citoyenneté ». Ils sont titulaires du BAFa ou/et du BAFD. Afin de mettre en place des stages équilibrés et efficaces, ils sont construits de manière à allier mise en situation et apports théoriques.

Le BAFA des Compagnons

Objectifs pédagogiques et validation des sessions

1/ OBJECTIFS DES SESSIONS : Critères des objectifs de la session : **Arrêté du 15 juillet 2015** fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineur

- PREPARER L'ANIMATEUR A EXERCER LES FONCTIONS SUIVANTES :

=>Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

En particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en place d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.

=>Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs

=>Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

=>Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

=>Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

- ACCOMPAGNER L'ANIMATEUR VERS LE DEVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT :

=>De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité;

=>De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif

=>De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination

=>D'apporter le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

2/ CRITERES DE NON VALIDATION :

- Ne pas répondre aux critères de validation ci-dessus.

- Ne pas être présent et acteur à tous les temps de travail et d'animation.

- Non assiduité/manque de ponctualité.

- Ne pas respecter les règles de vie mises en place.

3/ CRITERES D'EXCLUSION DE LA SESSION :

Sera exclu du stage quiconque présenterait un comporte-

ment dangereux ou violent vis-à-vis de soi-même et des autres, tiendrait des propos injurieux ou discriminatoires, aurait une conduite illicite et/ou incompatible avec la fonction d'animateur (consommation d'alcool, stupéfiants,...)

4/ LES COMPAGNONS SONT ATTACHES A :

=>Donner à chaque stagiaire les moyens de mener une évaluation formatrice de ses acquis et ses besoins.

=>Permettre au stagiaire de révéler ses capacités d'expression et d'organisation lors de mises en situation d'animation sur les thèmes de la session.

=>Utiliser des méthodes de formation qui offrent la possibilité au stagiaire de s'exprimer, d'évoluer, d'argumenter ses idées, ses choix et d'analyser sa pratique.

=>Donner les moyens au stagiaire de progresser et de réussir sa formation :

- En pouvant rencontrer individuellement les formateurs pour faire le point.

- En organisant une rencontre pour un bilan à mi-session et fin de session.

- En instruisant une fiche de suivi individuel à disposition de tous les formateurs, sur toute la durée du stage.

- En alertant systématiquement le stagiaire en difficulté, en présence du directeur de session et en fixant des objectifs personnalisés.

- En considérant tout formateur « comme personne ressource » auprès des stagiaires pour les aider dans les préparations, à l'instar du fonctionnement en Séjours de Vacances ou en Accueil de Loisirs.

Toutes les sessions d'approfondissement et de qualification BAFA permettent de compléter la formation de l'animateur selon les objectifs suivants :

=>Apporter des éléments de réflexion supplémentaires sur les responsabilités des animateurs dans la conduite de la vie quotidienne comme des activités.

=> Se constituer un recueil d'outils pédagogiques et techniques pour gagner en autonomie.

=>Développer chez les stagiaires des compétences pour identifier, sélectionner et utiliser des ressources dans le cadre de projets d'animation de plus en plus ambitieux

=>Perfectionner ses connaissances sur les différents publics et tenir compte des besoins de chaque tranche d'âge pour adopter des attitudes éducatives et pédagogiques adaptées.

=>Approfondir la place et le rôle de l'animateur dans l'accueil, la vie du groupe et l'équipe .

=>Réfléchir sur les phénomènes de groupe, les comportements et attitudes d'une équipe d'animation.

=>Réfléchir sur différentes problématiques chez les jeunes (déviance, sexualité, harcèlement, sexisme...)

DOSSIER D'INSCRIPTION À UNE SESSION DE FORMATION BAFA

N° IDENTIFIANT DDCCS

FORMATION GÉNÉRALE Joindre 1 photo (mettre le nom au dos)

du au

TARIF : 798 € / STAGE PRATIQUE GARANTI PAR CJH SUR L'UN DE NOS CENTRES

APPROFONDISSEMENT (1) Joindre 1 photo (mettre le nom au dos)

du au

Thème.....

TARIF : 585 €

**J'AI EFFECTUÉ MES 14 JOURS
DE STAGES PRATIQUE**

du au.....

et du au.....

= 14 JOURS

NOM (2) : PRÉNOM(S) (2) :

Adresse postale: (2).....

Téléphone : / / / / Portable : / / / /

Mail :

Né (e) le : à : Département ou Pays :

Exercez-vous une activité salariée ? OUI NON

Si OUI : Profession :

N°de sécurité sociale : . /.. /.. /.. /.. /.. /.. /..

Si NON : Études :

Autres :

Personne à contacter en cas d'urgence : Tél :

SI APPROFONDISSEMENT:

Formation générale effectuée du : au : avec (nom de l'organisme) :

Stage pratique effectué du : au : Mention : (1)

du : au : Mention.....(1)

Préciser : nom de l'organisme, lieu(x) et tranche(s) d'âge des enfants encadrés :

.....
.....

AUTORISATION PARENTALE POUR LES CANDIDATS MINEURS :

Je soussigné (e)..... autorise mon fils/fille.....

2/ à pratiquer les activités du stage.

3/ à utiliser à sa guise, hors du centre, sous réserve de l'accord du directeur, les temps de repos.

4/ à voyager seul(e) dans le cas où, pour des raisons graves, il (elle) serait amené(e) à quitter prématurément la session de formation.

Autorise le directeur du centre à faire soigner le mineur/la mineure.....

et à faire pratiquer les interventions chirurgicales d'urgence, suivant les prescriptions du médecin.

Fait à le.....

SIGNATURE des PARENTS précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Je soussigné (e)..... reconnais être informé (e) qu'en cas de départ anticipé du stage, quelle qu'en soit la raison, ou de session jugée « non satisfaisante », je ne pourrai prétendre à un quelconque remboursement.

J'ai pris connaissance des conditions de déroulement des sessions de formation, d'inscription et de paiement.

Fait à le.....

SIGNATURE : (à signer par les parents (si mineur (e)), par le stagiaire (si majeur (e))).

1) joindre une photocopie du (des) certificat(s) de stage(s) pratique(s) validé(s) par la DDCCS du lieu du stage.

2) Écrire en majuscules.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

STAGE :

du .../... au .../.../.....

Remplissez cette fiche avec le plus grand soin : elle est indispensable pour un bon suivi sanitaire.

NOM du stagiaire PRÉNOM.....

Né (e) le .../.../....

SEXE : MASCULIN* FÉMININ*

PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'ACCIDENT : Nom, Prénom, adresse :

Tél bureau :

Tél domicile :

| VACCINATIONS (voir carnet de santé) | Date de la vaccination | Date du 1er rappel | Date du dernier rappel | Observations |
|---|------------------------|-----------------------|---------------------------|--------------|
| B.C.G. (antituberculeux) | | | | |
| D.T (diphtérie/tétanos) | | | | |
| D.T. COQ (diphtérie/ Tétanos/Coqueluche) | | | | |
| POLIO | | | | |
| VARIOLE | | | | |
| HÉPATITE B | | | | |
| Autres vaccinations pratiquées | | | | |

Si le stagiaire n'est pas vacciné, pour quelles raisons ?.....

SÉRUMS :

ANTI-TÉTANIQUE : date de la dernière injection :.../.../...

ANTI-DIPHTÉRIQUE : date de la dernière injection :.../.../...

AUTRES (indiquez la nature et la date) :

MALADIES-ALLERGIES :

Le stagiaire a-t-il déjà eu :

RUBÉOLE : OUI* NON* VARICELLE : OUI*NON* SCARLATINE : OUI*NON*

ANGINES : OUI* NON* COQUELUCHE : OUI* NON* ROUGEOLE : OUI* NON*

OTITES : OUI* NON* RHUMATISMES : OUI* NON* ROUGEOLE : OUI* NON*

ASTHME : OUI* NON* OREILLONS : OUI* NON* CONVULSIONS : OUI* NON*

ALLERGIES : OUI* NON* A quoi ?.....

INTERVENTIONS CHIRURGICALES ET HOSPITALISATIONS :

APPENDICITE : OUI* NON*

AUTRES OPERATIONS :

RÉÉDUCATION :

HOSPITALISATIONS (dates et motifs) :

ÉTAT DE SANTE DU STAGIAIRE :

Le stagiaire suit-il un traitement ? OUI* NON*

Si oui, lequel :

DEVRA-T-IL SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT LA SESSION : OUI* NON*

Dans ce cas, le stagiaire remettra les médicaments et une photocopie de l'ordonnance au Directeur au moment du départ.

Ces renseignements sont strictement confidentiels.

* rayer la mention inutile.